

Accueils de Loisirs

Dossier d'inscription

Vacances de Noël 2020



pour les 3 - 11 ans

- **Vennecy :** du 21 au 24 décembre
- **Neuville-aux-Bois :** du 28 au 31 décembre

Date limite d'inscription :
lundi 30 novembre 2020

Dans le cadre de son action en direction de la population et plus particulièrement en faveur de l'enfance, la Communauté de Communes de la Forêt met en place un accueil de loisirs dans les communes **de Neuville-aux-Bois et Vennecy** pendant les vacances scolaires de Noël.

Ces accueils sont ouverts à toutes les familles résidant sur le territoire de la Communauté de Communes.

A noter - important :

- L'ouverture de nos accueils est soumise à un minimum de 20 enfants inscrits. En dessous de ce seuil, la Communauté de Communes de la Forêt se réserve le droit de ne pas ouvrir un accueil.

- De même, chacun de nos accueils dispose de capacités d'accueil maximum que nous ne pouvons pas dépasser (enfants de moins de 6 ans, capacité totale), déterminés par les services de la PMI et de la DRDJSCS.

Dans ces deux cas, la CCF peut être amenée à refuser le premier choix demandé. Le cas échéant, une solution alternative d'accueil vous sera proposée.

Nous souhaitons que ces accueils vous donnent entière satisfaction et que vos enfants prennent un réel plaisir à les fréquenter.

Jean-François DESCHAMPS,
Président de la CCF

Thierry LEGUET,
Vice-Président et Elu référent petite enfance / enfance

Modalités d'inscriptions et facturation :

Les familles doivent effectuer une inscription administrative auprès du service enfance de la CCF pour l'année scolaire **2020-2021** (sauf si cela a déjà été fait à la rentrée).

Cette inscription se fait via un dossier papier à retirer :

- à la CCF
- ou téléchargeable sur le site www.cc-foret.fr

Les dossiers d'inscription comprennent une fiche sanitaire, à laquelle une copie des pages de vaccination et une attestation d'assurance extrascolaire doivent être jointes. **Les dossiers sont valables du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.**

Date limite d'inscription : **30 novembre 2020**

(Les demandes d'inscription transmises après la date limite seront étudiées en fonction des places restantes)

Sans inscription administrative, aucun enfant ne pourra être accueilli dans les centres de loisirs CCF.

Avant toute validation de demande d'inscription, nous effectuerons une vérification de l'état de votre compte. En cas d'impayés, sans démarche préalable de régularisation de votre part, nous serons dans l'obligation de refuser l'inscription (cf. règlement de fonctionnement)

- **Inscription à la semaine**, à l'aide de la fiche jointe.
3 jours minimum par semaine
- Paiement à réception de la facture auprès du Trésor Public, allée Renée Cassin - 45170 Neuville-aux-Bois (par chèque, chèques vacances, carte bancaire, espèces, ou télépaiement sur www.cc-foret.fr).
- **Nouveau** : possibilité de paiement en espèce ou par carte bancaire auprès d'un buraliste (se munir de la facture).

Fonctionnement de l'accueil :

- 7h30 : Ouverture de l'Accueil de Loisirs
- 7h30 – 09h30 : Accueil échelonné des enfants
- 9h00 – 12h : Temps d'animation
- 12h00 – 13h30 : Retour au calme, déjeuner
- 13h30 – 14h30 : Temps calme (et sieste pour les plus petits)
- 14h30 – 17h00 : Temps d'animation et goûter
- 17h00 – 18h30 : Départ échelonné des enfants
- 18h30 : Fermeture de l'Accueil de Loisirs

Attention :

Jeudi 24 et jeudi 31 décembre :
Fermeture anticipée à 17h00

Les accueils de loisirs participent à l'éducation des enfants, en complément de la famille, et en lien avec elle. Leur fonctionnement est assuré par un directeur et des animateurs professionnels et diplômés, sous la responsabilité de la coordonnatrice de la Communauté de Communes.

Un projet pédagogique encadre l'accueil de loisirs ainsi que les projets d'animation qui y sont proposés. Il est à la disposition des parents sur la structure. Les suggestions des parents participant à l'amélioration de la vie de l'accueil sont les bienvenues.

Un départ en dehors des horaires spécifiés dans l'encadré ci-dessus est possible, ponctuellement, et sur présentation d'un justificatif. Tout départ en dehors des horaires spécifiés sera définitif. **Il n'y aura pas de facturation adaptée.**

Tarifification et paiement :

Le tarif de l'accueil de loisirs des vacances est basé sur un taux d'effort, encadré par un tarif plancher et un tarif plafond. Le taux d'effort multiplié par le quotient familial permet de calculer le prix de la journée d'accueil.

- **Tarif pour un enfant accueilli :**

	Journée :	
	CCF	Hors CCF
tarif plancher	4,79 €	7,19 €
taux d'effort	1,60% du QF	2,40% du QF
tarif plafond	17,42 €	24,67 €

Exemple : pour une famille dont l'enfant est scolarisé dans une école publique du territoire de la CCF, dont le quotient est de 1000 € :

tarif pour un enfant accueilli, pour une journée : $1000 \text{ €} * 1.60\% = 16 \text{ €}$

La fourniture d'une attestation de Quotient familial (QF) est indispensable pour pouvoir calculer votre tarif pour les différents services.

Pour l'année scolaire 2020/2021, le QF retenu pour le calcul du tarif est celui calculé au 1^{er} janvier 2020.

En cas de non fourniture de votre QF, nous appliquerons le tarif plafond pour l'ensemble de nos services d'accueil.

Accueil Périscolaire et de Loisirs de Neuville-aux-Bois
Rue Just Roux – 45170 Neuville-aux-Bois
02.38.75.18.73.

.....

Accueil Périscolaire et de Loisirs de Venneçy
Place Saint Symphorien – 45760 Venneçy
02.38.75.05.45



Communauté de Communes de la Forêt
15, Rue du mail Est – 45170 Neuville-aux-Bois
02.38.91.86.08 - secretariat-enfance@cc-foret.fr
www.cc-foret.fr

Fiche à détacher, compléter et remettre à nos services.



Fiche d'inscription

Noël 2020

NOM de l'enfant :

.....

PRÉNOM de l'enfant :

.....

Mail / téléphone :

.....

Date de naissance :

...../...../.....

Allergies alimentaires :

(fournir un certificat médical)

Repas sans porc :

Date, signature :

- **Date limite d'inscription : 30 novembre 2020**

Pour inscrire votre enfant, vous devez préalablement renseigner le dossier d'inscription (SI cela n'a pas été fait à la rentrée 2020).

Inscription à la semaine uniquement.

3 jours minimum

Inscription semaine 1		Inscription semaine 2	
Site de Venneçy		Site de Neuville-aux-Bois	
L 21/12		L 28/12	
M 22/12		M 29/12	
M 23/12		M 30/12	
J 24/12		J 31/12	
V 25/12	féried	V 01/01	féried

Fiche à détacher, compléter et remettre à nos services.



Fiche d'inscription

Noël 2020



NOM de l'enfant :

.....
PRÉNOM de l'enfant :
.....

.....
Mail / téléphone :
.....

Date de naissance :
...../...../.....

Allergies alimentaires :
(fournir un certificat médical)
Repas sans porc :

Date, signature :

• **Date limite d'inscription : 30 novembre 2020**
Pour inscrire votre enfant, vous devez préalablement **renseigner le dossier d'inscription** (SI cela n'a pas été fait à la rentrée 2020).
Inscription à la semaine uniquement.

3 jours minimum

Inscription semaine 1		Inscription semaine 2	
Site de Venecy		Site de Neuville-aux-Bois	
L 21/12		L 28/12	
M 22/12		M 29/12	
M 23/12		M 30/12	
J 24/12		J 31/12	
V 25/12	férié	V 01/01	férié